

## EXTRAIT DU REGISTRE

## DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE



Communauté de Communes

DEPARTEMENT  
des ALPES-MARITIMESCommunauté de  
Communes du Pays  
des Paillons

OBJET :

Affectation du résultat  
de la section  
de fonctionnement N-1

Décision n° 22 03 05

*L'an deux mille vingt-deux, le jeudi trente et un mars, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Blausasc, au siège de la Communauté de Communes.*

**Etaient présents** : Messieurs Cyril Piazza, Francis Tujague, Pierre Donadey, Maurice Lavagna, Gérard Branda, Jean-Marc Rancurel, Joël Gosse, Michel Calmet, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Noël Albin, Christian Dragoni, Madame Martine Brun, Monsieur Gérard Saramito, Madame Michèle Maurel, Monsieur Alain Alessio, Mesdames Lykke Saviane, Nadine Ezingard, Messieurs Alain Michellis, Armand Gasiglia, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Madame Béatrice Ellul, Monsieur Serge Castan, Madame Germaine Millo formant la majorité des membres en exercice.

**Absents représentés** : Monsieur Michel Lottier par Monsieur Jean-Marc Rancurel, Madame Evelyne Laborde par Madame Germaine Millo, Madame Sandrine Barralis par Monsieur Gérard Branda, Monsieur Gérard De Zordo par Madame Michèle Maurel, Madame Nicole Colombo par Monsieur Francis Tujague, Madame Christiane Blanc-Ricort par Monsieur Michel Calmet.

*Monsieur Gérard Saramito a été nommé secrétaire de séance.*

Après avoir entendu et statué sur le compte administratif du budget principal de la Communauté de Communes du Pays des Paillons de l'exercice 2021,

Constatant que le compte administratif de l'exercice 2021 présente un excédent de : 655 550,54 €

Monsieur Francis TUJAGUE, 1er vice-président chargé des finances propose au Conseil Communautaire d'affecter le résultat comme suit :

Section de fonctionnement	
A- Résultat de l'exercice 2021	+ 655 550,54 €
B- Résultat N-1 reporté (R002)	+ 809 296,87 €
C- Résultat à affecter (A + B)	+ 1 464 847,41 €
Section d'investissement	
A- Résultat de l'exercice 2021	- 1 317 910,97 €
B- Résultat N-1 reporté (R001)	+ 1 089 666,68 €
C- Résultat cumulé (A + B)	- 228 244,29 €
D- Solde des restes à réaliser	- 369 729,91 €
E- Solde d'exécution : C - D	- 597 974,20 €
Besoin de financement : E	- 597 974,20 €
Affectation du résultat	
Affectation au 1068 pour couvrir le besoin de financement	- 597 974,20 €
Report en fonctionnement au BP 2022 (R002)	+ 866 873,21 €

Nombre de conseillers  
en exercice : 30

Nombre de présents : 24  
Nombre de votants : 30  
Pour : 30  
Contre : 0  
Abstentions : 0

**AR Prefecture**

006-240600593-20220331-CC220307-DE  
Reçu le 04/04/2022  
Publié le 04/04/2022

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de son 1<sup>er</sup> Vice-président,  
après en avoir délibéré,**

- **décide** d'affecter 597 974,20 € au 1068 afin de couvrir le besoin en financement de la section d'investissement
- **décide** d'affecter les 866 873,21 € restant du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 en recette de fonctionnement sur le BP 2022.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme.

**LE PRESIDENT  
C. PIAZZA**

